Prix Augustin-Pyramus de Candolle : règlement

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Archives des sciences et compte rendu des séances de la Société**

Band (Jahr): **45 (1992)**

Heft 1: **Archives des Sciences**

PDF erstellt am: **05.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Archs Sci. Genève	Vol. 45	Fasc. 1	pp. 107-108	Mai 1992

PRIX AUGUSTIN-PYRAMUS DE CANDOLLE

Règlement

(remplace le règlement du 4 novembre 1841)

1. Le botaniste genevois Augustin-Pyramus de Candolle (1778-1841) a légué à la Société de Physique et d'Histoire Naturelle de Genève (SPHN) une somme destinée à l'attribution d'un prix. Le Fonds ainsi constitué peut être réapprovisionné ou augmenté par de nouvelles donations; il est inaliénable sous réserve de l'article 7.

2. Conformément aux intentions du testateur les revenus du Fonds doivent récompenser l'auteur ou les coauteurs de la meilleure monographie d'un genre ou d'une famille de plantes présentée à chaque concours.

3. Une commission «Prix Augustin-Pyramus de Candolle» est chargée de l'examen des travaux. Elle est composée:

- du président de la SPHN;
- du directeur des Conservatoire et Jardin Botaniques de la Ville de Genève;
- d'un botaniste de l'Université de Genève;
- d'un botaniste suisse ou étranger, en principe extérieur à l'Université et à la Ville de Genève.

4. La Commission élit son président. En cas d'égalité des voix, celle de ce dernier est prépondérante. La Commission peut faire appel à d'autres experts pour ses délibérations. Ses membres, ainsi que les experts éventuels, agissent à titre bénévole.

5. Le rendement du Fonds est exclusivement réservé au montant du Prix. Celui-ci est décerné en principe tous les quatre ans par la SPHN; il peut être réduit, ou ne pas être attribué, si les travaux présentés sont jugés insuffisants par la Commission. La remise du Prix est accompagnée d'un diplôme.

6. Le Fonds est géré par une institution bancaire désignée par le Comité de la SPHN.

7. Au cas où les revenus ne permettraient plus d'atteindre le but prévu à l'article 2, le Comité, sur proposition de la Commission, pourra décider de prélever sur le capital ou de le liquider en faveur de travaux liés au but du Fonds.

8. La SPHN annoncera le Prix, un an au moins avant sa remise,

- dans ses propres publications,
- dans le programme des cours de l'Université de Genève,
- et, sur proposition de la Commission, dans des revues de botanique.

9. Les candidatures doivent être adressées au président de la SPHN. Les monographies, accompagnées d'un curriculum vitae, lui seront soumises en deux exemplaires. Un exemplaire de la monographie primée restera propriété de la SPHN.

Les études présentées doivent être récentes, et de préférence inédites.

10. Ces textes peuvent être rédigés en latin, français, allemand, italien, anglais ou espagnol. Un résumé d'une douzaine de pages, soit 4'000 mots ou 20'000 signes environ, sera rédigé en français ou en anglais.

11. Toute modification du règlement doit être entérinée par l'Assemblée générale de la SPHN.

12. Les points non prévus par ce règlement sont du ressort du Comité de la SPHN.

Fait à Genève, le 5 mars 1992

Le président de la SPHN:
E. CHAROLLAIS

Le secrétaire de la SPHN:
J. WÜEST

Adresse:

Société de Physique et d'Histoire Naturelle
Muséum d'Histoire Naturelle
Case postale 434
CH-1211 Genève 6

COMITÉ POUR L'ANNÉE 1991-1992

Président	Etienne CHAROLLAIS	(Pharmacie)
Vice-président	Jaques NAEF	(Biologie)
Président sortant	Marc VUAGNAT	(Sciences de la Terre)
Rédacteur	Louis DE ROGUIN	(Zoologie)
Archiviste	Jean-Michel PICTET	(Physique)
Trésorier	Michel GRENON	(Astronomie)
Secrétaire	Jean WÜEST	(Biologie)
Assesseurs	Mina BUCHS	(Histoire de la Médecine)
	Jean-Claude PONT	(Histoire des Sciences)
	Jean BERTRAND	(Sciences de la Terre)
	Paul TISSOT	(Chimie)
	Jacques DEFERNE	(Minéralogie)
Vérificateurs des comptes	Marc CONRAD	(Sciences de la Terre)
	André MAEDER	(Astronomie)
Suppléant	Jean-Claude LANDRY	(Ecotoxicologie)
Délégués à l'ASSN	Etienne CHAROLLAIS	
	Jaques NAEF	

PROGRAMME DE LA SPHN POUR 1992-1993

5 mars 1992	Assemblée générale et conférence de M. Mauron au Muséum, 18 h. 30
9 avril	Séance scientifique au Muséum à 20 h. 30
22 avril	Remise du Prix et de la Médaille Pictet dans le cadre du Congrès de Chimie, Uni-Dufour, 10 h.
23 avril	Conférence des lauréats du Prix et de la Médaille Pictet, Université, 17 h. 30
6 mai	Visite du laboratoire d'analyse du Musée d'Art et d'Histoire (M. Schweizer), 17 h.
13-14 juin	Excursion à Champex et Bourg-St-Pierre (Linnaea) (MM. Chessex et Theurillat)
18 juin	Séance scientifique au Muséum à 20 h. 30
Octobre	Visite du Laboratoire de Dendrochronologie de Moudon (Naef)
5 novembre	Séance scientifique au Muséum à 20 h. 30
13 novembre	Colloque d'automne sur «Les méthodes de datation», au Muséum (9 h. à 17 h.)
3 décembre	Séance scientifique au Muséum à 20 h. 30
4 février 1993	Séance scientifique au Muséum à 20 h. 30
4 mars	Assemblée générale et conférence (Charollais) au Muséum à 18 h. 30

Les séances scientifiques n'ont lieu que s'il y a suffisamment de communications annoncées. Inscriptions auprès de M. Jean Wüest au Muséum.